

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

AIDAPHI

31 décembre 2010

AIDAPHI

SIEGE SOCIAL : 71, avenue Denis Papin

45 803 Saint Jean de Braye Cedex

:~::~~::~

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

AIDAPHI**SIEGE SOCIAL : 71, avenue Denis Papin****45 803 Saint Jean de Braye Cedex**

..*.*.*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association AIDAPHI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés ci-après liés aux particularités de financement de votre association :

- 1) Conformément au principe énoncé dans l'annexe page 10, certains excédents des années précédentes ont été comptabilisés en provision sans transiter par le compte de résultat.

Pour l'exercice 2010, les mouvements sont les suivants :

- 16 754 Euros de résultat en instance d'affectation ont été imputés au compte de provision.
 - 1 010 147 Euros de provisions ont été transférés en fonds propres.
- 2) En application des règles du secteur social et médico-social énoncés dans l'annexe en page 10, la provision pour congés à payer ne figure pas dans les comptes sociaux. Elle est évaluée à 1 920 600 Euros charges comprises à la clôture de l'exercice.
 - 3) Les provisions pour travaux dérogent à la définition des provisions pour charges données par le Plan Comptable Général. Ces provisions (crédits non reconductibles) devraient être présentées et traitées comptablement comme des subventions d'investissement.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à vérifier que les affectations de résultat sont comptabilisées conformément aux arrêtés des tutelles et à nous assurer du principe de la permanence des méthodes pour la durée des amortissements sur les nouveaux investissements.



Nous avons également été conduits à examiner la régularité du changement de méthode comptable décrit dans l'annexe en page 11 se rapportant à la comptabilisation des subventions d'investissements. Une réaffectation comptable des provisions au compte de subventions d'investissements a été comptabilisée pour 796 525 € sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 1^{er} juin 2011

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



V. COCUELLE

Associé Responsable Technique



B. ROUILLÉ

Associé Mandataire Social

2010

ANNEXE 4 : BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	Exercice			Exercice
	2010			2009
	Montant Brut	Amort. et prov.	Montant Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	100 817.17	100 428.63	388.54	777.07
Autres Immobilisations incorporelles	8 267.06	8 267.06		
Immobilisations Incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	230 693.65	17 496.40	213 197.25	214 470.07
Constructions	22 165 774.18	11 426 034.27	10 739 739.91	11 029 538.72
Installations techniques, matériel et outillage	8 233 935.37	6 620 927.06	1 613 008.31	1 732 084.36
Autres Immobilisations Corporelles	1 377 156.52	942 497.64	434 658.88	503 005.06
Immobilisations Corporelles en cours	587 360.35		587 360.35	1 302.35
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	436 015.95		436 015.95	434 643.45
Prêts	1 057 978.44		1 057 978.44	1 153 495.60
Autres Immobilisations financières	275 740.45		275 740.45	283 716.24
TOTAL I	34 473 739.14	19 115 651.06	15 358 088.08	15 353 032.92
Comptes de liaison Investissement				
Comptes de liaison Exploitation				
Comptes de liaison Trésorerie				
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	16 493.40		16 493.40	17 463.82
Autres approvisionnements	1 099.64		1 099.64	
En-cours de production (biens et services)	30 029.40		30 029.40	35 135.01
Produits intermédiaires et finis	4 461.06		4 461.06	3 967.97
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	31 870.30		31 870.30	12 195.88
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	3 884 008.79	20 164.73	3 863 844.06	4 288 933.88
Autres créances	966 665.32		966 665.32	1 195 917.32
Valeurs mobilières de placement	3 683 944.96		3 683 944.96	2 988 163.00
Disponibilités	10 574 370.84		10 574 370.84	9 064 412.96
Charges constatées d'avance	89 167.27		89 167.27	58 662.39
TOTAL III	19 282 110.98	20 164.73	19 261 946.25	17 664 857.23
Charges à répartir sur plusieurs exercices	TOTAL IV			
Primes de remboursement des obligations	TOTAL V			
Ecart de conversion (actif)	TOTAL VI			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	53 755 850.12	19 135 815.79	34 620 034.33	33 017 890.15

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie

PASSIF		2010	2009
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise		3 566 015.04	3 564 370.49
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Dons et legs		91 776.21	88 331.21
Subvention d'investissement sur biens renouvelables		283 119.00	283 119.00
Réserves			
Excédents affectés à l'investissement		1 441 999.44	1 338 709.55
Réserve de compensation		1 751 769.99	1 429 188.40
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		2 230 829.89	2 213 824.70
Autres réserves			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		-4 116 892.84	-1 695 421.48
Reprise de résultat N-2			-74 549.84
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs			-1 549 895.36
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		-184 970.72	-374 022.03
Dépenses non opposables au tiers financeurs			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)		1 080 040.57	-90 368.95
Résultat provisoire de l'exercice (excédent ou déficit)			
Résultat provisoire de l'exercice N-1 (excédent ou déficit)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		4 941 247.97	3 255 329.95
Provisions réglementées			
Couverture du besoin en fonds de roulement			
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations			
Réserves des plus-values nettes d'actif		1 472 496.17	1 418 995.96
Droit des propriétaires			
TOTAL I		12 557 430.72	9 807 611.60
Comptes de liaison Investissement			
Comptes de liaison Exploitation			
Comptes de liaison Trésorerie			
TOTAL II			
Provisions pour risques et charges		190 556.01	161 754.79
Provisions pour risques et charges Investissement		2 130 530.78	2 693 113.51
Provisions pour risques et charges Exploitation		571 540.46	985 537.74
Fonds Dédiés			
TOTAL III		2 892 627.25	3 840 406.04
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		5 168 151.08	6 123 417.52
Emprunts et dettes financières divers (3)		9 497 580.93	8 947 578.56
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		7 848.77	40 943.56
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)		1 152 192.77	1 374 049.47
Dettes sociales et fiscales		2 588 229.28	1 879 661.21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		288 188.74	158 096.84
Autres dettes (5)		331 806.83	436 680.32
Produits constatés d'avance		135 977.96	409 445.03
TOTAL IV		19 169 976.36	19 369 672.51
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		34 620 034.33	33 017 890.15
(1) Dont comptes 1201 : 1 080 040.57 et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.			
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.			
(4) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
		1 152 192.77	
(6) Dont fonds des majeurs protégés & tutelles aux prestations sociales			

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SYNTHETIQUE 2010

CHARGES	dépenses 2007 réalisées	dépenses 2008 réalisées	dépenses 2009 réalisées	dépenses 2010 réalisées	PRODUITS	recettes 2007 réalisées	recettes 2008 réalisées	recettes 2009 réalisées	recettes 2010 réalisées
I - CHARGES D'EXPLOITATION					I - PRODUITS D'EXPLOITATION				
60 - Achats	2 314 028,25	2 390 923,31	2 389 568,59	2 525 114,15	70 - Produits	1 482 108,71	1 683 345,42	1 711 460,11	1 351 203,54
61 - Services extérieurs	2 712 669,50	2 907 855,18	3 170 072,14	3 167 459,17	72 - Production immobilisée		9 864,26		-4 612,52
62 - Autres services extérieurs	1 328 688,81	1 351 625,09	1 453 594,54	1 700 464,63	73 - Dotations et produits de tarification	34 266 485,26	35 822 079,85	36 968 497,42	38 530 121,35
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	2 559 385,89	2 645 531,50	2 752 497,67	2 769 333,72	74 - Subvention d'exploitation	2 679 819,59	2 208 406,62	2 610 134,95	3 512 355,16
64 - Charges de personnel	28 501 716,33	29 369 987,15	30 264 740,06	30 625 021,61	75 - Autres produits de gestion courante	2 206 009,53	2 282 709,73	2 342 779,11	2 246 124,19
65 - Autres charges de gestion courante	1 019 822,10	1 044 794,23	1 095 136,14	1 125 701,74	781 - Reprise sur amortissements et provisions	377 494,82	751 226,60	291 564,69	492 179,73
681 - Dotation aux amortissements et provisions	2 451 392,14	2 879 687,30	2 429 022,01	2 883 515,65					
Total des charges d'exploitation	40 887 703,02	42 590 403,76	43 554 631,15	44 796 610,67	<i>total des produits d'exploitation</i>	41 011 917,91	42 757 632,48	43 924 436,28	46 127 371,45
RESULTAT D'EXPLOITATION POSITIF	124 214,89	167 228,72	369 805,13	1 330 760,78	RESULTAT D'EXPLOITATION NEGATIF				
II - CHARGES FINANCIERES					II - PRODUITS FINANCIERS				
66 - Charges Financières	274 407,62	318 059,45	224 481,82	146 925,92	76 - Produits financiers	43 337,03	35 121,42	33 279,34	39 404,09
Total des charges financières	274 407,62	318 059,45	224 481,82	146 925,92	<i>Total des produits financiers</i>	43 337,03	35 121,42	33 279,34	39 404,09
RESULTAT FINANCIER POSITIF					RESULTAT FINANCIER NEGATIF	-231 070,59	-189 360,40	-191 202,48	-107 521,83
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES					III - PRODUITS EXCEPTIONNELS				
67 - Charges exceptionnelles	194 883,28	86 576,26	272 964,26	354 151,92	77 - Produits exceptionnels	590 571,93	369 182,75	670 033,61	265 108,75
687 - Dot aux amortissements et provisions except.	317 188,15	36 549,00	351 532,95	54 155,21	787 - Reprise sur amortissements et provisions except.				
689 - Engagements à réaliser sur ressources affectées			314 508,00		<i>total des produits exceptionnels</i>	590 571,93	369 182,75	670 033,61	265 108,75
Total des charges exceptionnelles	512 071,43	123 125,26	939 005,21	408 307,13					
RESULTAT EXCEPTIONNEL POSITIF	78 500,50	467 446,67			RESULTAT EXCEPTIONNEL NEGATIF			-268 971,60	-143 198,38
TOTAL CHARGES (I + II + III)	41 674 182,07	43 031 588,47	44 718 118,18	45 351 843,72	TOTAL PRODUITS (I + II + III)	41 645 826,87	43 161 936,65	44 627 749,23	46 431 884,29
RESULTAT D'EXERCICE EXCEDENTAIRE AVANT N-2		130 348,18			RESULTAT D'EXERCICE DEFICITAIRE AVANT N-2	-28 355,20		-90 368,95	
REPRISE D'EXCEDENT CONSOLIDE N-2				19 354,24	REPRISE DE DEFICIT CONSOLIDE N-2	-601 912,81		-74 549,84	
RESULTAT EXCEDENTAIRE APRES N-2				1 099 394,81	RESULTAT DEFICITAIRE APRES N-2	-630 268,01		-164 918,79	
<i>soit par rapport au total des charges</i>				2,42%	<i>soit par rapport au total des charges</i>	-1,51%		-0,37%	0,00%

ASSOCIATION : A.I.D.A.P.H.I

CONSOLIDE DES IMMOBILISATIONS EN VALEUR D'ACQUISITIONS AU 31.12.2010

Nature des immobilisations	IMMOBILISATIONS au 31.12.2009		ENTREES		SORTIES			IMMOBILISATIONS au 31.12.2010
			Achats 2010		TRANSFERTS	MISE AU REBUT	CESSIONS	
	TRANSFERTS		TRANSFERTS					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		109 084,23						109 084,23
FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT		100 817,17						100 817,17
AUTRES		8 267,06						8 267,06
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		31 194 423,66						32 007 559,72
TERRAINS		206 379,47						206 379,47
VOIES ET RESEAUX		24 314,18						24 314,18
BÂTIMENTS SUR SOL PROPRE		15 558 216,39	1 040,52	203 488,42				15 762 745,33
BÂTIMENTS SUR SOL PROPRE ANTENNES		107 185,90						107 185,90
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS		3 139 360,11	15 091,21	462 754,49	15 091,21	1 375,86		3 600 738,74
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS ANTENNES		514 102,59		5 223,83				519 326,42
BÂTIMENTS SUR SOL AUTRUI		2 175 777,79						2 175 777,79
BÂTIMENTS SUR SOL AUTRUI EN COMMODAT		0,00						0,00
MATÉRIEL ET OUTILLAGE		0,00						0,00
MATÉRIEL MOBILIER OUTILLAGE		1 962 535,26	5 511,66	72 691,64	5 511,66	86 993,46	45,82	1 948 187,62
MATÉRIEL MOBILIER OUTILLAGE RESTAURAT* & HÉBERGT		296 821,47	43 812,47	26 684,29	43 812,47	1 366,89		322 136,87
MATÉRIEL SERVICES GÉNÉRAUX		22 391,81		10 024,05				32 415,86
MATÉRIEL MOBILIER SCOLAIRE ATELIER		176 954,80		4 203,24		0,01		176 954,79
MATÉRIEL MOBILIER OUTILLAGE EDUCATIF SPORTIF		56 263,96						60 467,20
MATÉRIEL MOBILIER DE SOINS		38 868,76						38 868,76
MATÉRIEL MOBILIER AUDIO VISUEL		6 831,83						6 831,83
BÂTIMENTS EN LOCATION TRAVAUX		984 593,74		5 004,02				980 197,47
AGENTS & INSTALLAT* SUR BÂTIMENTS EN LOCATION		396 959,05	1 813,61		1 813,61	9 400,29		396 959,05
MATÉRIEL ROULANT		2 895 803,18	70 468,76	256 772,76	70 468,76	4 832,63	263 777,03	2 883 966,28
MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU		1 169 737,89	5 279,36	71 375,97	5 279,36	6 729,09	562,87	1 233 821,90
MATÉRIEL INFORMATIQUE		1 461 325,48	2 392,46	88 000,82	2 392,46	19 043,84		1 530 282,26
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		1 302,35		587 098,52	1 040,52			587 360,35
TOTAUX		31 304 810,24	145 410,05	1 793 321,85	145 410,05	129 742,07	264 385,72	32 704 004,30

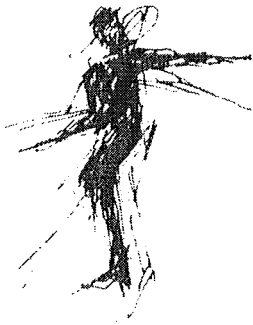
Exercice 1/1/2010 31/12/2010

4.3.1 - Tableau des amortissements

	(1) Amortissements cumulés au 31/12/2009	(2) Dotations de l'exercice 2010	(3) Diminutions résultant des sortie de l'exercice 2010	(4) = (1) + (2) - (3) Amortissements cumulés au 31/12/2010.
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801	100 040,10	388,53	0,00	100 428,63
2803	0,00	0,00	0,00	0,00
2805	0,00	0,00	0,00	0,00
2806	0,00	0,00	0,00	0,00
2808	8 267,06	0,00	0,00	8 267,06
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811	0,00	0,00	0,00	0,00
2812	16 223,58	1 272,82	0,00	17 496,40
2813	9 151 655,51	904 801,36	713,42	10 055 743,45
2814	2 191 996,28	130 192,43	9 400,25	2 312 788,46
2815	6 355 450,08	647 856,19	382 379,21	6 620 927,06
	<i>dont : Matériel de Transport</i>	334 574,88	268 609,65	2 075 012,24
	<i>Matériel de bureau</i>	71 105,81	7 291,96	999 430,25
	<i>Matériel informatique</i>	81 938,87	19 043,83	1 279 805,48
2818	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL				19 115 651,06
				17 823 632,61
				1 684 511,33
				392 492,88

4.3.3 - Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

	Exercice		Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Régularisation d'imputation comptable	Montant au 31/12/2010
	1/1/2010	31/12/2010				
	(1)	(2)	(3)			(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation						
10686 Des déficits d'exploitation	1 429 188,40	431 736,80	109 155,21			1 751 769,99
10687 Des charges d'amortissement	0,00	0,00	0,00			0,00
Subvention d'équipement non renouvelables						
131700 Subventions d'équipement non renouvelables	4 082 241,83	998 311,12		796 525,35		5 877 078,30
131810 Subvention taxe d'apprentissage	193 686,34	15 294,67				208 981,01
Provisions réglementées						
141 Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	0,00			0,00
142 Pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00			0,00
145 Amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00			0,00
14861 Réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	1 418 995,96	53 500,21	0,00			1 472 496,17
14862 Réserves des plus values nettes d'actif circulant	0,00	0,00	0,00			0,00
Provisions pour risques et charges						
151 Provisions pour risques	161 754,79	32 574,00	3 772,78			190 556,01
157 Provisions pour travaux	2 981 894,06	189 275,00	350 676,81	-689 961,47		2 130 530,78
158 Autres provisions pour charges	696 757,19	249 086,76	267 739,61	-106 563,88		571 540,46
Dépréciations						
29 Dépréciation des immobilisations	0,00					0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours	0,00					0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers	20 164,73					20 164,73
59 Dépréciation des comptes financiers	0,00					0,00
Fonds dédiés						
194 Sur subventions de fonctionnement	0,00					0,00
195 Sur dons manuels affectés	0,00					0,00
197 Sur legs et donations affectés	0,00					0,00
TOTAL GENERAL	5 279 566,73	524 435,97	622 189,20	0,00	0,00	4 385 288,15



Aidaphi
« Au cœur de l'action sociale »

ANNEXE AU BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers : elle comporte des éléments d'informations complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'**Association AIDAPHI**. Les éléments d'informations ne sont fournis que pour autant qu'ils présentent un caractère significatif.



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

ANALYSE DU RESULTAT

Le compte de résultat consolidé 2010 fait apparaître un résultat après reprise de N-2 de :

+1 099 394.81 €

(Soit + 2.42% du montant total des charges de l'Association)

Bien que ce résultat fasse apparaître un exercice excédentaire, il mérite d'être commenté car il est constitué de résultats d'établissements ou services largement excédentaires et de résultats largement déficitaires, qui dans leur affectation ne se compensent pas.

Les résultats positifs sont, en grande partie, repris par les autorités de contrôle en N-2 alors que les résultats négatifs, sont, lorsqu'ils sont repris, lissés sur plusieurs années et pèsent sur la trésorerie globale de l'AIDAPHI, ou restent à la charge de l'association et diminuent ainsi lourdement les fonds propres de l'Association.

Cependant, l'amélioration des résultats depuis 2006, l'affectation de certains excédents en réserves et l'excédent global de 2010 ont permis à l'Association de retrouver une trésorerie largement positive.

En conséquence, les agios bancaires, qui impactaient le résultat du siège, ont été très nettement diminués en 2010. Les achats de véhicules, matériel informatiques et travaux d'entretien ont pu être financés sans recourir à l'emprunt. L'endettement de l'Association va ainsi pouvoir diminuer et dégager des capacités d'emprunt indispensables compte tenu des projets immobiliers en cours.

LE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

(extrait du rapport d'activité 2010)

L'activité des services du secteur médico-social et sanitaire

Pour les **Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)**, comme pour d'autres établissements et services de l'Association, la durée d'un exercice budgétaire ne favorise pas toujours les évolutions attendues. Force est de constater qu'un certain nombre de points évoqués il y a un an restent d'actualité. Pour les cinq CMPP de l'Association, la sollicitation reste toujours aussi importante. Ainsi ces services connaissent une activité particulièrement dense, qui se traduit par un nombre de séances réalisées supérieure aux prévisions. Si une exception peut être notée pour les CMPP du Loiret, elle s'explique aisément par des vacances de postes. Ce problème spécifique de recrutement de personnel spécialisé (médecins psychiatres et orthophonistes notamment) est une constante partagée pour les cinq CMPP, de même que pour les autres établissements de l'Association ayant recours à ce type de postes.

L'étude sur les CMPP en région Centre, menée par le CREAL, a été diffusée en 2010. Nous pouvons y noter que les difficultés rencontrées par les CMPP de l'Aidaphi sont communes aux autres services assurant cette mission dans la région. Ainsi, la double problématique de la liste

d'attente et de la complexité des troubles et des difficultés des enfants accueillis est clairement signalée. De la même manière, se trouve confirmé par cette enquête le manque de certains professionnels évoqué plus haut, avec ce qui a été nommé « une pluridisciplinarité mise à mal ». Nous souscrivons à l'ensemble des pistes de préconisation qui concluent le rapport d'un travail qui a impliqué nos cinq CMPP. Deux points, sur les quatorze mentionnés dans l'enquête peuvent être signalés ici. Le premier concerne l'importance d'intégrer dans les indicateurs d'activité des CMPP les temps de travail indirects (les interventions réalisées auprès des familles sans la présence de l'enfant et le travail partenarial). Le second est relatif à la nécessité d'harmoniser les politiques des CPAM, notamment en ce qui concerne le remboursement des frais de transport, ce qui risque de constituer une question particulièrement problématique.

Au-delà de ce qui apparaît être le dénominateur commun des CMPP, ces services témoignent, et c'est heureux, d'une diversité de fonctionnements. Celle-ci est à prendre en compte et montre les limites de dotations budgétaires attribuées par comparaison de structures. Il nous faut redire combien des indicateurs ne prenant pas en compte la singularité de contextes différents ne sauraient être sérieusement appliqués.

En termes de partenariat et d'articulation avec d'autres missions, les CMPP sont tout spécifiquement affectés par la disparition des RASED. Une des particularités d'un CMPP étant d'être inscrit dans un réseau scolaire, social et médicosocial, en y participant de sa place, la défaillance ou le déficit de l'activité de l'un des acteurs de ce maillage thérapeutique et social nuit à l'efficacité de tous.

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), s'appuyant eux aussi sur des équipes pluridisciplinaires, sont également concernés par les difficultés de recrutement de personnels spécialisés. On y retrouve d'ailleurs un certain nombre d'autres des points de butée observés dans les CMPP. Ainsi, la sollicitation est supérieure aux capacités de réponse et la question des frais de transport est toute aussi préoccupante.

Les deux CAMPS de l'Aidaphi font partie d'un « pôle soins » comprenant un ensemble de services ambulatoires, à Bourges et Châteauroux.

S'agissant d'une prise en charge précoce destinée aux enfants de 0 à 6 ans, la question de la réactivité du service est tout à fait essentielle. La notion de mise en attente prend une autre dimension en termes de conséquences sur les soins à mettre en place, avec une urgence de l'intervention bien réelle, signalée comme telle par équipes et vécue par les familles, qui parfois renoncent avant même qu'un bilan ait pu être réalisé. Dans le même ordre d'idées, l'inscription d'un enfant à l'âge de 3 ans, dont les difficultés sont pourtant déjà ancrées, rend plus difficile l'efficacité des réponses à apporter.

La mission des CAMPS se définit en premier lieu par le caractère précoce de l'intervention, une intervention dont la vocation préventive est également essentielle. Ce double objectif confère à ces services une place déterminante dans le dispositif global de l'action médico-sociale.

Les Services d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP) et Services de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS) de l'Association sont de création récente : 2005 en ce qui concerne celui de Blois, 2007 pour celui de Bourges et septembre 2009 pour les services de Châteauroux. Nous avons, au regard de l'activité réalisée par les services les plus anciens assurant cette intervention auprès d'enfants déficients sensoriels, la confirmation d'une réponse médico-sociale qui correspond à un réel besoin. L'activité destinée à des enfants atteints de ce type de handicap nécessite le recours à des intervenants disposant de qualifications très spécialisées. Par ailleurs, la compétence territoriale du service implique une mobilité des professionnels sur la totalité d'un département si l'on souhaite mettre en œuvre un travail de proximité, qu'il s'agisse du domicile des enfants ou de leur lieu de scolarisation.

Le site de Châteauroux dispose également d'un **Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS)** destiné à des enfants déficients visuels. Nous avons, dans notre précédent rapport, longuement évoqué le cadre partenarial à l'origine de ce nouveau service, sur la base d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) avec l'Association Régionale d'Education Sensorielle (ARES). L'année 2010 correspond au premier exercice complet. Pour cette raison, mais également parce que le service ne dispose pas de locaux spécifiques et parce que les recrutements se sont poursuivis durant cette période, elle ne peut constituer une année de référence. Le projet du pôle soins de Bourges avec le CRDV de Clermont-Ferrand, envisagé sur la même base de coopération et de partenariat, reste d'actualité. Il répondra lui aussi aux besoins des enfants déficients visuels.

Les trois **Services d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD)** de l'Aidaphi sont destinés à des enfants ayant des troubles de la conduite et du comportement. Les deux SESSAD du Loiret, créés en 2008, n'ont pas connu la même prise en compte de la sollicitation dont ils sont l'objet. Si le service de St Jean de Braye s'est vu octroyer 5 places supplémentaires, portant sa capacité à 15, celui de Pithiviers est resté sur une capacité de 10. Pour mémoire, les deux SESSAD sont autorisés sur la base de 20 places chacun. Cette capacité correspond à un réel besoin, l'un et l'autre des services connaissant une liste d'attente. Le SESSAD de Blois s'appuie pour sa part sur une expérience longue de plusieurs années. Alors qu'il avait depuis sa création un rayonnement départemental, l'année 2010 a été marquée par la mise en place de zones d'interventions définies pour chaque service. Cette nouvelle disposition entraîne une plus grande proximité des prises en charge, diminue les temps de transport de manière significative et a bien évidemment une incidence positive sur le nombre d'actes réalisés.

Les trois **Instituts Thérapeutiques et Pédagogiques (ITEP)** de l'Association sont dans la situation inverse de celle observée pour l'exercice 2009. Ainsi, l'ITEP Le Logis fait état d'une activité supérieure à celle enregistrée en 2009 et aux prévisions, tandis que les deux ITEP du Loiret constatent une activité réalisée légèrement moindre que celle de l'exercice 2009 et en deçà du prévisionnel.

Pour autant, ces deux établissements font toujours face à des sollicitations importantes ; malgré l'admission d'un nombre de jeunes excédant leurs capacités, plusieurs refus ont dû être notifiés en 2010. Rappelons qu'en réponse à cette situation, le PRIAC 2010-2013 indique que « pour les années 2012-2013, la création de deux ITEP est prévue dans le Loiret (40 places dans l'Est du département) et dans l'Eure-et-Loir (20 places) ». L'Aidaphi a d'ores et déjà commencé à préparer une réponse à l'appel à projet pour les besoins identifiés dans le Loiret, attendu en 2011 ; la mise en œuvre du projet devant être effective pour la rentrée de septembre 2013.

Enfin, en juin 2010, l'Association a signé une convention cadre de mise à disposition de personnels enseignants de l'Education nationale pour la création d'une unité d'enseignement au sein de ses établissements.

Après deux années d'évolution, de changements et d'élaboration de nouveaux outils, l'**Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)**, n'a pas connu en 2010 de modification fondamentale. Il faut toute fois mentionner l'adhésion au dispositif de « différent&compétent », en précisant que c'est l'ensemble du personnel de l'établissement qui se trouve mobilisé par l'implication dans ce projet en région Centre. L'Association est aussi sollicitée par le projet de GCSMS à l'échelon régional.

Les projets personnalisés sont maintenant établis pour chaque usager. L'ensemble des actions contribuant à ce travail (en ajoutant la valorisation et la reconnaissance de compétences) changent positivement le rôle du moniteur et le recentrent sur l'accompagnement de la personne accueillie.

Autre point à souligner, l'adhésion au dispositif d'ESAT Hors Les Murs, qui renforce notre action en direction de l'insertion.

Enfin, le bilan et le résultat provisoire de l'activité commerciale montrent que l'année 2010 est à nouveau satisfaisante, notamment sur l'atelier bois et blanchisserie.

Depuis Septembre 2010, un Directeur du Pôle MAS/CALME, a la charge de conduire le projet de restructuration des deux établissements dans le cadre de la formalisation du CPOM. Il y a là un dossier majeur qui mobilise l'ensemble des équipes des entités. Pour la **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)** « LES COURTILLETTS », l'activité prévisionnelle a été dépassée. Pour sa part, le **Centre de loisirs et d'Accueil Médicalisé (CALME)** a réalisé un faible déficit de journées qui s'explique par des annulations de séjours d'enfants pour absence de financement des frais de transport, mais également par la baisse du niveau d'activité des séjours Recours.

Pour les deux établissements, il convient enfin de souligner que la qualité de la prise en charge passe également par la qualité des équipements, qui sont actuellement vétustes et inadaptés, ce qui entraîne des surcoûts d'entretiens. C'est dire toute l'importance du projet de construction de nouveaux locaux à Ardentes et de la formalisation du CPOM.

Seuls établissements du secteur sanitaire, l'**Hôpital de Jour** et le **Service d'Accueil Familial Thérapeutique (SAFT)** sont sujets à des questionnements sur les effets des évolutions de l'environnement législatif en pleine mutation. A cela s'ajoute les interrogations relatives à l'avenir de la pédopsychiatrie, la « pénurie » de médecins psychiatres ainsi que des questions plus spécifiques, comme l'adaptation du dispositif de soins à des situations familiales d'enfant où s'intriquent, de façon plus importante et complexe que précédemment, difficultés sociales et problématiques psychiatriques.

Pour autant, l'arrivée de médecins psychiatres sur le Saft et sur l'Hôpital de Jour a mis fin à une longue période d'incertitude et a permis d'impulser un renouveau institutionnel, conforté par le retour à l'équilibre budgétaire opéré dans le cadre de la seconde année du Plan de Retour à l'Equilibre.

L'activité des services et établissements du secteur de la protection de l'enfance

En complément de tout dispositif de protection de l'enfance assurant une mission sur mandat nominatif, le **Service de Prévention Spécialisée (SPS)** intervient à partir d'un mandat global, sur un territoire « où se manifestent des risques d'inadaptation sociale » (article L 121-2 du CASF). Cette année encore, les effets de la crise économique se sont fait ressentir. L'activité du service s'en est trouvée directement impactée. Le travail en intérim fait défaut ; l'offre d'insertion ou d'emploi pour les jeunes est très insuffisante et est accentuée par une crise de logement ou d'hébergement pour les 21-25 ans. Par conséquent, le SPS a orienté ses efforts sur les difficultés d'employabilité des jeunes exclus du système scolaire et sans emploi.

Les actions menées en 2010 ont aussi été marquées par la dynamique partenariale, avec la participation du service à des dispositifs sociaux et urbains visant à traiter les questions de développement social des habitants et de l'insertion des jeunes.

Enfin, un fait marquant de cette année 2010 concerne la conduite d'un audit interne d'octobre à novembre. Cette démarche a permis au SPS d'engager une élaboration collective dans la perspective d'écriture d'un nouveau projet de service. Celle-ci est fondée sur une réflexion quant au sens des missions du service, dans un environnement et face à des attentes publiques en pleine évolution. Cette dynamique, destinée à se poursuivre, a d'ores et déjà permis d'impulser un fonctionnement plus transversal au sein du SPS.

Paradoxalement aux répercussions attendues de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance, qui venait renforcer la légitimité du service, le Service d'**Accompagnement Educatif à la Parentalité (AEP)** observe, depuis plusieurs années, une diminution des mesures confiées par les UTS.

En 2010, afin de mieux comprendre cette sous sollicitation, le Conseil Général et l'Aidaphi ont mis en place un groupe de travail dont les objectifs sont la réalisation d'un état des lieux des pratiques existantes et l'engagement d'une réflexion sur de nouvelles modalités de travail partenarial. Dans ce cadre, une expérimentation, intitulée « avis éducatifs sur des questions de parentalité », est conduite sur l'ensemble du département, pour une validation finale prévue dans le deuxième semestre 2011.

La réflexion se poursuit donc actuellement, tandis que se dessinent des projets de mise en place de permanences dans les UTS, d'étude d'un protocole de coopération avec les pôles Accueil-Orientation (qui n'existaient pas en 2002, au moment de la création du service) et d'un travail avec l'ASE pour accompagner des parents lors d'un retour de placement de leur enfant.

Nonobstant cette sous sollicitation qui tend à devenir chronique, le nombre de journées en 2010 est supérieur à celui de 2009, en raison de l'augmentation des mesures en Accès Direct.

Les **Services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)** sont confrontés à une évolution de leur activité, amorcée dès 2007 avec la loi du 5 mars citée plus haut et qui se poursuit, en lien avec le redéploiement des activités de la PJJ en faveur des mineurs délinquants. Ainsi, en 2010, l'arrêt des financements concernant les mesures de protection jeunes majeurs est devenu effectif. Le service d'AEMO qui avait conservé des interventions dans ce cadre a donc été contraint de soumettre aux magistrats la main levée pour une dizaine de ces mesures résiduelles.

Les services de Châteauroux et de Bourges, à l'occasion de la constitution du dossier de renouvellement de leurs habilitations réciproques en décembre 2010, ont mené une réflexion sur les procédures mises en œuvre, le travail partenarial et les missions du service formalisés dans leurs projets de service.

En matière de volume d'activité judiciaire, ces services font état de situations très différentes : si les AEMO d'Orléans et de Blois observent un surcroît d'activité, ceux de Bourges et de Châteauroux sont dans la configuration inverse.

La suractivité, depuis 2008, du service d'Orléans est liée au niveau de sollicitation de la juridiction des mineurs et s'est traduite par la création deux postes en CDD 6 mois. En réponse à ce surcroît d'activité, a été décidé le déménagement du service en plusieurs unités. Des contacts ont été établis à cet effet avec des bailleurs publics et des organismes de gestion immobilière.

Par ailleurs, à l'initiative de l'Association, une recherche-action est menée conjointement avec l'équipe de recherche ERISFER (Université Paris X Nanterre), depuis le 1^{er} Octobre 2010. Cette étude vise une connaissance plus précise des parcours des jeunes suivis par le service, de leurs difficultés et de celles de leurs familles, avec pour objectifs une évolution et une adaptation des modalités de réponse du service.

Le service d'AEMO de Blois, habilité en 2009 pour les mesures judiciaires, est dans la même configuration d'activité supérieure aux capacités, depuis la fin de l'année 2009 et ce malgré des congés maternité et maladie. Ce service souhaite, sans que cela ait été entendu jusqu'alors, se

répartir l'activité du département avec l'association ACESM qui a la même habilitation.

L'activité 2010 du service de Châteauroux est marquée par une légère régression par rapport à l'exercice 2009, bien que supérieure au prévisionnel. Ce recul trouve l'essentiel de son explication dans les mouvements de personnel qui se sont multipliés tout au long de l'exercice, venant ainsi affecter la capacité du service à répondre immédiatement aux sollicitations qui lui étaient adressées.

L'exercice 2010 de l'AEMO de Bourges fait état, quant à lui, d'une activité réalisée non seulement en recul par rapport à 2009, mais également moindre que celle prévue. Ce déficit s'explique par des absences ou vacances de postes, du fait notamment de recrutements difficiles.

Les Services d'investigation et d'Orientation Educative (SIOE), présents dans les quatre départements, connaissent des réalités très contrastées, voire instables, avec d'importantes évolutions et variations qui peuvent survenir au cours d'un même exercice budgétaire. Depuis la demande de rapprochement des mesures d'IOE et des mesures d'enquêtes en 1996, un récent projet vise à la mise en place d'une mesure unique d'investigation (mettant fin à la fois à l'enquête et à l'IOE). Les services de l'Aidaphi, aux côtés des fédérations nationales, se sont engagés auprès de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour faire en sorte que cette nouvelle mesure, nommée Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE), soit mise en œuvre dans les meilleures conditions de qualité, au regard du service à rendre aux juges des enfants et dans l'intérêt premier des justiciables.

Dans la phase préparatoire de ces travaux, le travail a pu s'engager sur la base d'une réelle coopération, dans le cadre d'un dossier extrêmement complexe. Suite à la publication de la circulaire relative à la MJIE du 31 décembre 2011, l'annonce par le Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'un projet de tarification de cette mesure a introduit une réelle rupture avec la dynamique partenariale constatée. Au-delà d'un désaccord quant à la tarification, c'est l'absence de toute possibilité de négociations qui a suscité l'insatisfaction, le mode de financement ne pouvant être accepté dans l'état des propositions faites, avec de graves conséquences en termes de qualité de la mission. Les instances politiques de l'Aidaphi se sont saisies de ce problème dès le mois de janvier 2011. Au moment où nous rédigeons ce rapport d'activité, le projet de MJIE est reporté, ré-ouvrant un dialogue entre la PJJ et les représentants du secteur associatif.

Le **Centre d'Accueil Educatif et Résidentiel pour l'Insertion Sociale (CAERIS)** exerce les missions d'une maison d'enfants à caractère social, sur la base de trois unités sur l'ensemble du département, auxquelles s'ajoute une quatrième unité destinée à la prise en charge de mineurs au titre de l'enfance délinquante. Pour sa part, la **Ferme aux Bois** est une structure d'accueil non traditionnelle, reposant sur trois unités de vie dont l'encadrement quotidien est assuré par des assistants familiaux.

L'année 2009 a été, pour le dispositif CAERIS, une année de changements qui sont venus modifier le fonctionnement institutionnel, dans la dynamique de réorganisation engagée en 2008. L'année 2010 a été une année de consolidation du dispositif et de travail autour des pratiques professionnelles. Des actions transversales ont pu être menées, des réunions à thèmes ont vu le jour, notamment autour de l'harmonisation des pratiques ; la réflexion sur le remaniement des projets d'établissement a été engagée.

En ce qui concerne l'unité accueillant des jeunes au titre de l'ordonnance de 45, l'année 2010 a été marquée par la difficulté à occuper les places disponibles, sans que cela ait pour autant une incidence sur l'activité prévisionnelle, constante depuis l'ouverture de la deuxième unité de vie de Bois Girault, notamment jusqu'en milieu d'année 2010. Cette configuration a amené

l'établissement à ouvrir les admissions aux départements hors de la territorialité habituelle, ce qui a généré de nombreux déplacements compte tenu de l'implantation des juridictions (Yonne). En termes d'activité, qu'il s'agisse de la mission ASE ou de l'unité jeunesse délinquante, l'activité réalisée dépasse le prévisionnel au CAERIS. La ferme aux bois n'atteint pas son activité prévue en raison d'une des unités restées vacante une partie de l'année.

L'activité des services et établissements du secteur de la cohésion sociale

Conformément à la volonté de l'Association de développer le secteur de l'insertion, le service de **Gestion de l'Intermédiation Locative (GILA)**, le **Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)** et la **Maison Relais** ont démarré leur activité en 2010, permettant une plus grande fluidité dans les sorties des **Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)**. Cette activité s'inscrit dans la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées (PARSA 2008-2012) dont les deux axes directeurs sont la création d'un service public de l'hébergement et la priorité à l'accès au logement : « le logement d'abord ». Ce plan national est décliné à l'échelon départemental dans le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) du Loiret (2008-2017).

L'intermédiation locative vise la mobilisation du parc locatif privé et s'adresse aux personnes sans abri ou vivant dans un hébergement précaire, ayant des difficultés à accéder à un logement autonome. Le SIAO participe à la mise en œuvre des dispositifs du diagnostic partagé, du référent unique de l'accompagnement, ainsi qu'à la co-construction d'un observatoire de la demande avec l'ensemble des partenaires du secteur, notamment les bailleurs sociaux et privés. Ces deux structures, GILA et SIAO, ont emménagé fin 2010 dans des locaux rénovés à St Jean de Braye, sur le même site que le siège de l'Aidaphi.

De la même façon, la création de la **Maison Relais** découle de besoins repérés par le PDALPD. Répondant à un appel à projets de l'Etat, l'Aidaphi s'est engagée dans la gestion d'une Maison Relais pour le Montargois. Les services de l'Etat ont souhaité une structure transitoire, ouverte en novembre 2009, le temps que le projet final puisse aboutir, *a priori* début 2012. En parallèle, l'Association a ouvert au dernier trimestre 2010 une maison relais provisoire de 12 places sur l'Orléanais (Olivet) sur le site des Floréales. Ceci permet des échanges entre les deux maisons relais et offre aux résidents un choix plus large dans le lieu d'habitation et dans la réalisation de leur projet individuel.

En 2010, la fusion de deux CHRS du Montargois, le **CARFED** et l'**ESCALE**, validée par le CROSMS en 2009, a été engagée. Le CARFED a intégré les bureaux de l'ESCALE. Cette opération a conduit les travailleurs sociaux à revisiter leur projet d'établissement et leur règlement de fonctionnement respectifs, afin de mettre en place de nouveaux outils liés à l'accompagnement social des personnes prises en charge.

Le troisième CHRS de l'Association, **Les Floréales**, site intégrant à la fois un CHRS et une résidence sociale, a observé un taux d'occupation pour 2010 légèrement supérieur à celui de 2009. En outre, le taux de sortie vers l'accès au logement a augmenté, en lien avec les évolutions évoquées plus haut, ce qui a permis d'accueillir de nouvelles familles.

Le **Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)** avec hébergement d'urgence et temporaire est devenu, suite à un passage en CROSMS en 2010, l'hébergement d'urgence **Centre**



d'hébergement d'urgence (CHU) avec une capacité de 50 places sur Montargis et 25 places sur Gien. En phase transitoire, les services ont continué de fonctionner sous conventionnement ALT.

Enfin, pour le **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)**, l'année 2010 a vu le déménagement des bureaux du CADA de Châlette sur Loing au centre-ville de Montargis, avec les bureaux administratifs du pôle insertion.

NOTE : PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de l'Association sont établis selon les normes comptables définies par le plan comptable général élaboré par le conseil national de la comptabilité et approuvé par l'arrêté ministériel du 27 avril 1982 et par référence à l'instruction comptable applicable aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes privés à but non lucratif.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

☒. Continuité de l'exploitation

☒. Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Conformément aux usages pratiqués dans le secteur social et médico-social :

⇒ les provisions pour congés payés ne sont pas comptabilisées.

Elles sont cependant évaluées à fin décembre 2010 à
1 920 600 Euros (charges comprises)

⇒ lors de l'affectation de résultat, les excédents des années précédentes peuvent être constatés :

- * soit en réserve de compensation
- * soit en réserve d'investissement
- * soit en réserve de trésorerie
- * soit en atténuation des résultats à venir
- * soit en provision pour risques et charges (compte 15xxxx)

Pour cette dernière constatation, les comptes de dotation ou reprise de provision (68xxxx ou 78 xxxx) ne sont pas mouvementés.

NOTE : CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Il est à signaler une modification de méthode comptable en 2010 .

Une étude approfondie des provisions pour travaux a permis de mettre en évidence des erreurs d'imputations comptables sur les exercices antérieurs et ont conduit à passer des écritures de régularisation sur 2010 en fonction de la nature des provisions.

Au cours des années , à la demande des autorités de tarification, ont été enregistrés dans les comptes de classe 15 :

- ✓ Des provisions
- ✓ Des Crédits Non Reconductibles
- ✓ Des affectations de résultats

On retrouve trois natures de «provisions » :

- ✓ Des «provisions», affectées jusqu'en 2005 en compte de classe 15, conformément aux demandes et pratiques des financeurs, antérieures au décret budgétaire de 2003. Ces provisions sont en réalité des réserves d'investissements.
La régularisation de ces affectations sera négociée avec les autorités de tarification dans le cadre de la signature d'un CPOM prévu fin 2011 début 2012.
- ✓ Des «provisions» affectées à des projets immobiliers en cours. Ces montants ont fait en 2010 l'objet d'écritures de régularisation et ont été réaffectés en subvention d'investissement pour un montant de 796 525.35€. (cf tableau de variation des provisions)
Les subventions seront amorties au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.
- ✓ Des provisions « fléchées » et destinées à des projets d'entretien et réparation.
Ces provisions seront reprises à réception des factures correspondant aux travaux.

Pour les autres charges et produits, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée.

NOTE : COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

La comparaison des deux exercices a été rendue possible



ENGAGEMENTS RECUS PAR L'ASSOCIATION

Emprunts C.D.C.

Nantissement BNTM à hauteur de 300 000 €uros en garantie de l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations de 378 000 €uros à la signature du contrat. (CEP 1^{ère} tranche des travaux de réaménagement – emprunt du 01.05.2003).

Emprunts B.F.C.C.

Nantissement de TSR à hauteur de 183 000 €uros en garantie de l'emprunt BFCC DE 365 000 €uros à la signature du contrat. (CEP financement de travaux – emprunt du 24.07.2003).

Emprunts DEXIA

Garantie donnée par le Conseil Général du Loir et Cher en remboursement de l'emprunt Dexia pour 583 880 € à la signature du contrat

Autres Emprunts

Néant



NOTE : ACTIF BILAN

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

1) Immobilisations non décomposables :

La durée d'usage a été retenue dans le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

2) Immobilisations décomposables :

a) Biens acquis avant le 31 Décembre 2005, les immobilisations acquises avant le 31 Décembre 2005 n'ont pas été décomposées. Cependant, compte tenu du niveau de détail de l'enregistrement en comptabilité des immobilisations actuellement pratiqué, cette décomposition si elle était appliquée, ne devrait pas avoir d'incidence significative.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

* construction	10 à 50 ans
* agencements et installations	10 à 15 ans
* matériels et outillages	5 à 10 ans
* matériel de transport	5 à 7 ans
* matériel et mobilier de bureau	10 ans
* matériel informatique	5 ans

b) Pour les immobilisations acquises depuis le 1^{er} janvier 2006, la décomposition prévue par le plan comptable a été appliquée

STOCKS

Les matières premières et fournitures consommables sont évaluées selon la méthode du premier entré, premier sorti au coût unitaire d'acquisition (prix achat + frais accessoires).

Compte tenu du montant non significatif, par rapport aux montants de la classe 6 du compte de résultat consolidé de l'association, ceux-ci ne figurent au bilan que partiellement ainsi qu'au vu de la dotation budgétaire.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des comptes clients douteux a été constatée afin de tenir compte du risque de non recouvrabilité de celles-ci, soit **20 164.73 €uros**.



A small, handwritten signature or mark in the bottom right corner of the page.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES**1 769 735 Euros***Dont :*

Parts sociales

436 016 Euros

(parts de capital du Crédit coopératif souscrites lors des demandes d'emprunts)

Dépôts et cautionnements

275 298 Euros

Prets

1 057 978 Euros

Dont 1 046 283 € liés à l'emprunt contracté en fin 2009 (d'un montant de 1 141 800 €) avec l'accord du Conseil Général du Loiret pour apurer le litige des charges non retenues à fin 2006 .

CREANCES DIVERSES .**966 665 Euros**

Frais de Formation Continue

188 501 Euros

Autres produits à recevoir

704 038 Euros*Dont :*

S.P.S.

162 053 Euros

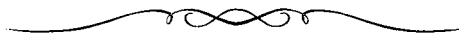
CAERIS

132 218 Euros

SIOE Bourges

85 005 Euros

HOPITAL DE JOUR

66 818 Euros

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (B.F.C.C.)

3 683 945 Euros

En cours BMTN nanti à échéance du 14/12/2012 300 000 Euros

En cours VMP Crédit Coopératif au 31/12/2010 3 383 945 Euros



CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

89 167 €uros

Dont :

Locations immobilières 2011

66 953 €uros

Locations mobilières 2011

6 079 €uros



NOTE : CAPITAUX PROPRES

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 6 086 059.31 Euros

Dont :

Pole Soins de Bourges	1 952 003.04 Euros
ITEP CEP Pithiviers	1 280 781.98 Euros
ESAT Chateauroux	790 679.66 Euros

Les subventions seront amorties au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES 190 556 Euros

Dont :

ESAT Commercial (provision pour récession économique et formation)	78 337 Euros
CHRS ESCALE	33 201 Euros
SIEGE SOCIAL	32 574 Euros

PROVISIONS POUR CHARGES EXCEPTIONNELLES 425 866 Euros

Dont :

SMSPP Châteauroux	123 554 Euros
ITEP Le Logis (provision pour frais de personnel liés à la réalisation du projet d'établissement)	78 307 Euros
CMPP Orléans (provision pour mise en œuvre Loi 2002 et formation)	47 625 Euros
AEMO Châteauroux (provisions pour activités éducatives)	40 000 Euros
CMPP Pithiviers	39 244 Euros

**PROVISION POUR AMENAGEMENT DE LA
REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (Siège Social) 145 675 Euros**

PROVISION POUR REPARATION SUR BIENS 1 909 171 Euros

Dont :

Centre du Colombier (provision pour travaux d'aménagement Centre du Colombier et antennes)	353 699 Euros
ITEP F.Oury (provision pour travaux d'aménagement)	344 482 Euros
MAS les Courtillets (provision pour travaux aménagement)	273 847 Euros
Dispositif ARC EN CIEL (provision pour aménagement des locaux mis à disposition par la mairie de Chateauroux)	206 131 Euros
CMPP BLOIS	119 263 Euros

PROVISION POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 221 360 Euros

Dont :

Rés. « les floréales »	48 194 Euros
CHRS « escale »	25 588 Euros
ITEP F.Oury	25 576 Euros
CMPP Orléans	20 667 Euros

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les emprunts autres que ceux désignés à la page suivante correspondant à des travaux ou des achats de matériel roulant font l'objet d'engagement de la part de l'association à savoir :

↳ Emprunts pour des travaux contractés auprès de la BFCC et de la Société Générale =

Hypothèque sur le bien,

↳ Emprunts matériel contractés auprès de la BFCC -

Nantissement de matériel



DETTES FINANCIERES

EMPRUNT : Solde au 31.12.2010

5 167 726 Euros

<i>Emprunts – 1 an</i>	<i>Emprunts 2 < 5 ans</i>	<i>Emprunts + 5 ans</i>
874 540,90 €	2 222 306,36 €	2 070 878.55 €

ESAT Châteauroux 881 900 Euros
(dont emprunts pour biens immobiliers : 874 166 €)

ITEP Le Logis 856 179 Euros
(dont emprunts pour biens immobiliers : 842 637 €)

ITEP Pithiviers 495 997 Euros
(dont emprunts pour biens immobiliers : 472 007 €)

CAERIS 1 134 172 Euros
(dont apurement du litige avec le Conseil Général du Loiret : 1 046 283 €)



FACTURES NON PARVENUES**469 437 Euros**

Dont :

Centre du Colombier	103 327 Euros
ITEP F. OURY	82 983 Euros
Rés « Les Floréales »	32 729 Euros

DETTES FISCALES ET SOCIALES**2 588 229 Euros**

Dont :

<u>Personnel</u>	213 605 Euros
<u>Charges Sociales</u>	1 875 103 Euros
<u>Etat</u>	499 521 Euros

**PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE****135 977 Euros**

CHRS Escale (subvention reçue d'avance plan de relance : maison-relais)	53 189 Euros
Résidence Les Floréales (subvention reçue d'avance : campagne hivernale 2011 : service de proximité)	50 571 Euros



AUTRES INFORMATIONS

Depuis le 01/01/1998, l'AIDAPHI a signé un contrat "PRIMAvenir" avec le groupe QUATREM.

L'AIDAPHI verse trimestriellement au groupe QUATREM une cotisation calculée en fonction de la pyramide des âges de l'Association et qui permettra, le moment venu, de financer l'indemnité de départ en retraite des salariés en totalité .

Honoraires du commissaire aux comptes :

Mission d'audit légal : 43 887,23 €

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants :

Elles s'élèvent pour 2010 à : 190 553 €



AIDAPHI**SIEGE SOCIAL : 71, avenue Denis Papin****45 803 Saint Jean de Braye Cedex*****.*.*.*.*****RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de****l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

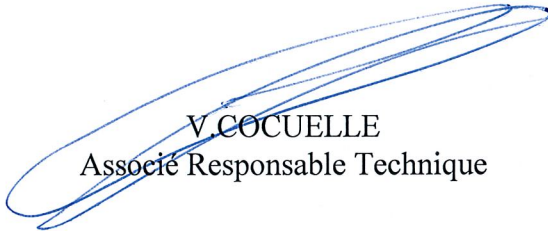
Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.

Fait à Orléans, le 1^{er} Juin 2011

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



V. COCUELLE
Associé Responsable Technique



B. ROUILLÉ
Associé Mandataire Social